



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

Délibération n° DEL 2026-007

Le **03/02/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **27/01/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 03

DUPONT Lorelei a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 10

DUPONT Lorelei, VIOLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

AMSALEM Ronan

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 11/02/2026
- Publication le 11/02/2026

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2026

M. LARCHER, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2026. Ce document, obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, est présenté au conseil municipal, avant le vote du budget primitif. Il expose :

- 1° Les orientations de la politique financière de la collectivité pour l'année à venir et notamment les **choix stratégiques** en matière de dépenses, d'investissements et de recettes. Il précise les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.
- 2° Les **perspectives pluriannuelles**, notamment en matière de **programmation d'investissement**
- 3° Les informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il doit permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle **du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement** à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C'est un outil de prospective qui sert à informer les élus et les citoyens des priorités et des contraintes budgétaires de la commune et sur sa capacité réelle à financer les décisions prises par le conseil municipal. Il s'agit d'anticiper dès aujourd'hui le financement des investissements à venir en tenant compte du contexte politique, économique et financier national et international, susceptible d'impacter fortement les moyens financiers de la commune.

En ce qui concerne les prévisions d'effectifs scolaires qui restent relativement stables, M. MOYNAT demande si ces dernières prennent en compte les élèves qui ne pourront plus être scolarisés en Suisse ? M. BARBIER explique qu'il est difficile aujourd'hui de prédire l'impact de cette mesure sur les écoles de Viry. M. F. de VIRY fait remarquer que dans le Genevois, la tendance est à une diminution des effectifs scolaires et pour certaines communes cette baisse est notable. Il faudra surveiller les effectifs à Viry, pour voir si cette tendance sera la même, dans les prochaines années.

En matière d'investissement, M. LARCHER précise que le montant de la provision réalisée par la commune pour la construction du nouveau groupe scolaire s'élève à 2,6 M€ et non 1,6 M€.

M. MOYNAT souhaite savoir si la commune doit contracter un nouvel emprunt, pour acquérir le château de Moulinsard. M. LARCHER explique qu'aucun emprunt ne sera souscrit puisque cette acquisition fait l'objet d'un portage foncier par l'EPF 74 qui sera remboursé chaque année par la commune. Il précise également, en réponse à la demande de M. F. de VIRY, qu'aucun crédit n'est inscrit au budget 2026 en ce qui concerne l'éventuelle acquisition du lot n° 2 de la Villa Mary. Seules les dépenses d'entretien du château et du parc sont prévues.

M. F. de VIRY dit que la situation financière de la commune est favorable mais qu'elle est face à un mur d'investissement. A-t-on estimé tous les investissements à venir : l'entretien des voiries, des bâtiments communaux, l'aménagement autour des écoles ? En ce qui concerne l'entretien des voiries, M. BARBIER dit que le conseil départemental devrait recibler ses dépenses et intervenir sur l'entretien des routes communales. Il précise que le projet de groupe scolaire prend en compte les aménagements situés aux abords des écoles.

M. F de VIRY se dit préoccupé par le centre municipal de santé, qui répond à un besoin, mais que la présentation budgétaire manque de sincérité en prévoyant l'arrivée de médecins en mars et en mai. Les 200 000 € de recettes ne seront pas atteints et la commune devra augmenter sa participation. M. LARCHER dit que la montée en puissance du centre municipal de santé est réaliste et traduit la volonté de la commune d'avoir 3 médecins dès la fin de l'année 2026. Si les médecins n'arrivent pas, il n'y aura pas les recettes attendues mais pas de dépenses non plus. M. BARBIER dit que lorsque le centre municipal de santé aura atteint son rythme de croisière, il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de participer au financement de la maison de santé de Valleiry.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu le règlement intérieur du conseil municipal, modifié par délibération n° DEL 2025-063 du 4 novembre 2025, notamment l'article 21 relatif au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité, permettant ainsi d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Résultat du vote :

Pour : 17 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Le Secrétaire,
Ronan AMSALEM

Signé

Signé



RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2026

Sommaire

I. Le contexte et la loi de Finances

Contexte
Loi de Finances 2026

II. L'exécution budgétaire de la commune sur l'année 2025

a) L'évolution de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE
Effectifs scolaires

b) Les résultats de 2025

Section de fonctionnement
Section d'investissement

III. La situation financière de la commune entre 2020 et 2025

a) La dette

b) L'évolution de l'épargne et des résultats entre 2020 et 2025

Evolution de l'épargne
Evolution des résultats

c) Les recettes et dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2025

Evolution des recettes
Les attributions de compensation
Les fonds frontaliers
Evolution Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
Evolution des dépenses

IV. Budget annexe : Centre Municipal de Santé

a) Les résultats 2025

b) Le budget 2026

V. Budget communal 2026 de fonctionnement

a) Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité pour 2026
Budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

b) Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement

c) Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement

VI. Budget communal 2026 d'investissement

a) Le budget d'investissement

b) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

I. Le contexte et la loi de Finances

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat doit porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels et sur l'évolution de l'endettement de la commune.

Il se tient dans les 10 semaines qui précédent le vote du Budget Primitif (BP), constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective.

Les résultats du Compte Financier Unique (CFU) relatifs à l'exercice 2025 ne sont pas encore connus, les résultats sont pour le moment provisoires.

Contexte :

La dette publique



Sur l'ensemble des pays, la dette ne cesse d'augmenter.

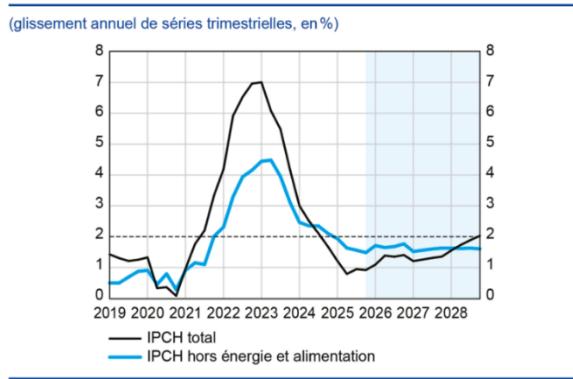
À la fin du deuxième trimestre 2025, la dette publique de la France s'établit à 3 416,3 milliards d'euros, soit 115,6 % du PIB.

Le déficit public en France

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022.

L'inflation en France

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation



Sources : Insee jusqu'au 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les projections de la Banque de France en matière d'inflation sont rassurantes. En effet, l'inflation devrait rester en dessous du seuil objectif de 2% annuel, fixé à la Banque Centrale Européenne dans le cadre de son mandat. L'intégration de l'énergie et de l'alimentation dans l'indice, entraîne une hausse du taux d'inflation.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

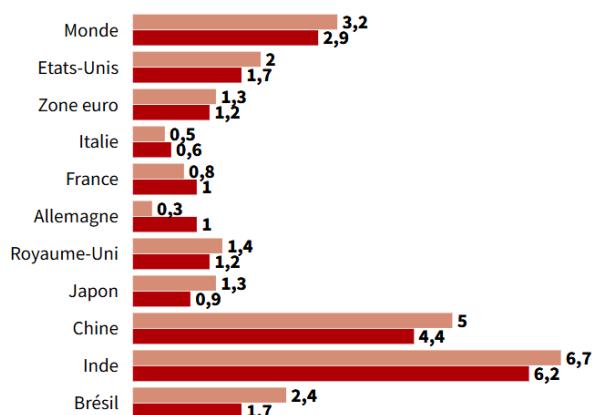
- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

La croissance économique française

Les prévisions de croissance de l'OCDE

Variation annuelle du PIB, en %

■ 2025 ■ 2026



L'ensemble des pays va connaître une baisse du niveau de croissance économique. On note une croissance particulièrement faible au sein des pays européens. En France, la croissance est poussée par la consommation des ménages.

« LES ECHOS » / SOURCE : OCDE

Loi de finances 2026 :

Chronologie

14/10/2025 Dépôt du projet de loi de finances (PLF) par le gouvernement en 2 parties :

la première partie prévoit les recettes de l'État

la seconde partie établit les crédits pour les missions qui composent le budget de l'État

22/11/2025 Rejet de l'Assemblée nationale de la première partie et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)

26/12/2025 Promulgation de la loi spéciale

Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle permet la perception des recettes et le fonctionnement minimum des services publics jusqu'à l'adoption du PLF 2026

13/01/2026 Reprise de l'examen du PLF 2026 à l'Assemblée nationale

A partir du 26 janvier Deuxième lecture au Sénat

Première quinzaine de février Possibilité de l'adoption d'un texte définitif

Loi spéciale : ce qui est acté

• Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est versée par douzième (sauf pour la DSU, la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2025 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF et de l'application des critères individuels.

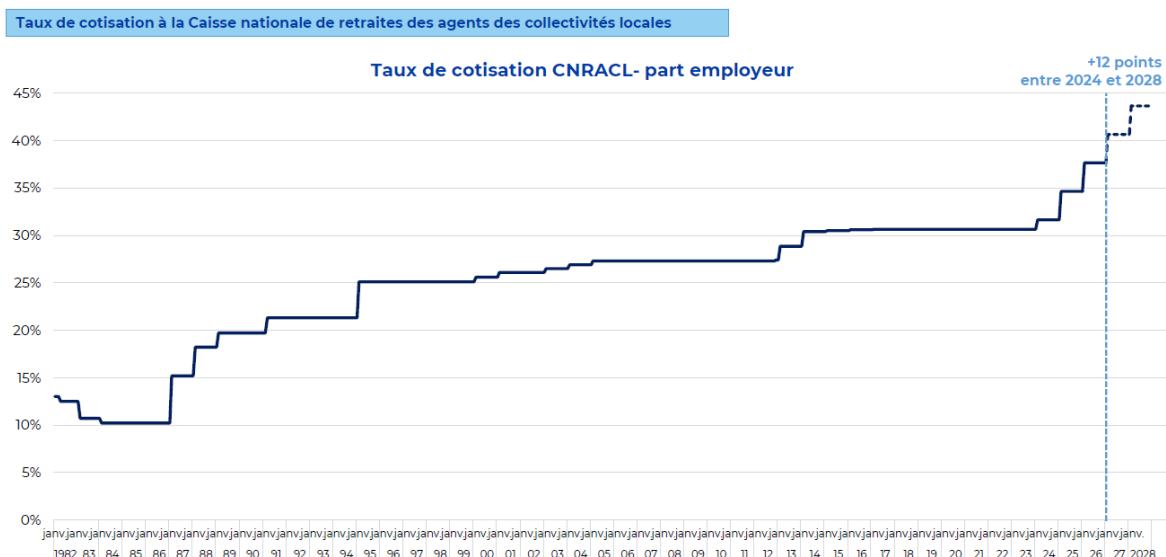
Le PLF 2026 prévoit à la fois une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€ (comme en 2025).

- **Les bases locatives cadastrales**

Elles sont utilisées pour calculer la taxe foncière, afin de refléter l'inflation et les évolutions du marché locatif.



• Cotisations CNRACL



Loi spéciale : ce qui était prévu au PLF

- **Le « DILICO »**

Il s'agit d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales mis en place en 2025. Ce dispositif avait pour ambition de faire participer les collectivités à la maîtrise des comptes publics (prélèvement sur leurs ressources fiscales puis reversement par tiers pendant les trois années suivantes).

Pour 2026, il est prévu la suppression de la contribution des communes et la division par 2 de celle des EPCI et des départements.

- **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Il était prévu une modification du périmètre d'éligibilité (fin de la prise en compte des dépenses de fonctionnement).

Pour 2026, cette modification ne devrait pas avoir lieu.

- **Le fonds d'investissement pour les territoires**

Ce fonds devait regrouper des 3 dotations d'investissement : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Pour 2026, il est prévu d'annuler la création de ce Fonds et de maintenir les dotations antérieures.

II. L'exécution budgétaire de la commune

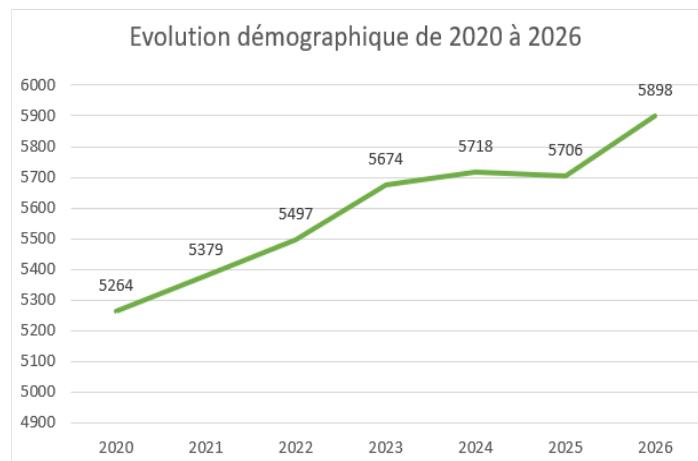
a) L'évolution de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population municipale	5182	5299	5415	5590	5635	5625	5809
Population comptée à part	82	80	82	84	83	81	89
Total	5264	5379	5497	5674	5718	5706	5898

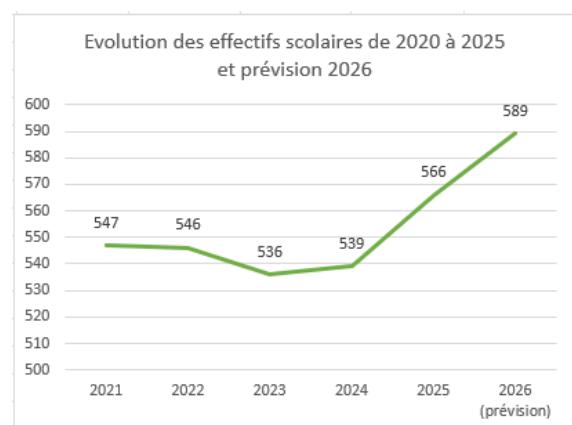
La population INSEE sert à comptabiliser les habitants.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (par exemple : les étudiants).



Effectifs scolaires :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévision)
Maternelle	219	227	227	238	244	254	267
Primaire	318	320	319	298	295	312	322
Total	537	547	546	536	539	566	589



À compter de la rentrée 2026, le canton de Genève appliquera strictement le principe de domiciliation : aucun nouvel élève frontalier ne sera accepté dans les écoles publiques. Cette évolution marque la fin d'un régime dérogatoire établi en 2018.

Cependant, afin de permettre aux familles de s'organiser, une période transitoire est prévue. Les élèves hors canton déjà scolarisés à Genève pourront poursuivre leur scolarité jusqu'à la fin du cycle d'enseignement en cours.

Composition actuelle des écoles :

Gommettes : 10 classes et 1 classe UEMA (7 élèves)

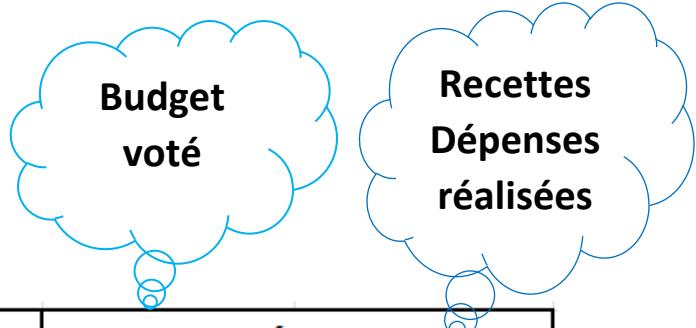
Marianne Cohn : 11 classes

Malagny : 2 classes

A compter de 2028, le principe de domiciliation devraient faire augmenter les effectifs.

b) Les résultats de 2025

Section de fonctionnement :



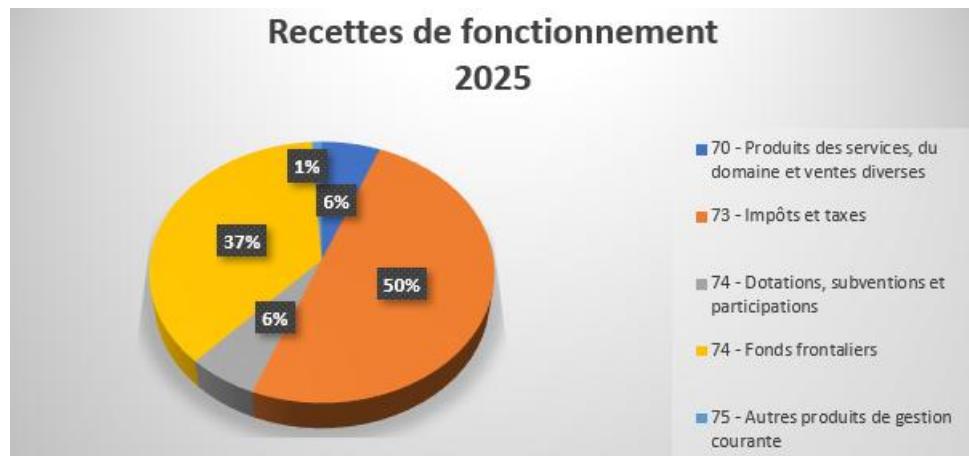
La section de fonctionnement	Année 2025	
	Budget principal	Résultat
013 - Atténuations de charges	35 000,00	54 990,91
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	480 790,00	528 313,06
73 - Impôts et taxes	4 308 325,00	4 412 857,70
74 - Dotations, subventions et participations	413 715,00	491 721,56
74 - Fonds frontaliers	3 050 000,00	3 246 664,00
75 - Autres produits de gestion courante	113 000,00	130 761,48
76 - Produits financiers	200,00	639,45
77 - Produits exceptionnels	800,00	24 954,46
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 510,00	29 071,79
total recettes fonctionnement	8 431 340,00	8 919 974,41
011 - Charges à caractère général	1 814 000,00	1 759 553,77
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 058 850,00	3 882 355,81
014 - Atténuation de produits	381 469,00	381 097,00
65 - Autres charges de gestion courante	841 134,37	802 403,13
66 - Charges financières	131 571,63	131 568,60
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00
68 - Provisions	1 185,00	1 131,65
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	612 064,12
023 - Virement à la section d'investissement	602 630,00	
total dépenses fonctionnement	8 431 340,00	7 570 174,08
Résultat provisoire de la section de fonctionnement		1 349 800,33

Sur le budget 2025, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 96,7% du budget. Quant aux recettes de fonctionnement, le budget a été dépassé de 5,79%. La prudence en recettes et l'optimisation des dépenses ont permis de dégager un résultat de 1 350 k€.

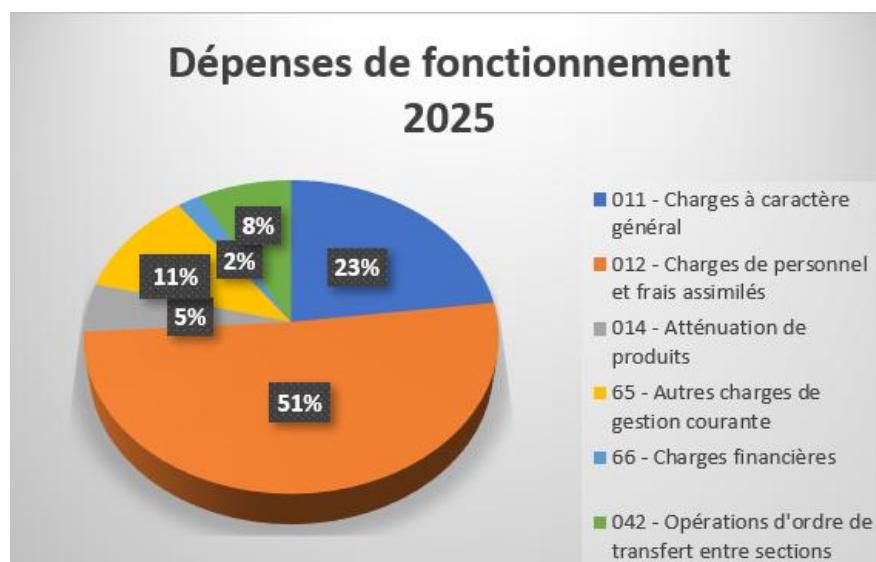
Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

Le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement peut être reporté dans la section d'investissement totalement ou partiellement selon les choix politiques et les besoins de financement.



Les principales recettes de fonctionnement proviennent des impôts (TH, TF) et des taxes (attribution de compensation de la CCG, DMTO, et taxe électricité) pour 50 %, des fonds frontaliers pour 37 %.



Les principales dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel pour 51 % et les charges à caractère général pour 23 %.

Certaines opérations de comptabilité sont des opérations d'ordre budgétaire (elles concernent à la fois des opérations de dépense et des opérations de recette pour un montant identique).

Ces opérations viennent augmenter le budget général en dépenses et en recettes soit dans la même section soit d'une section à l'autre.

Pour l'année 2025, la commune a effectué des opérations suivantes par transfert d'une section à une autre :

Opérations d'ordre	Chapitre 040 (I)		Chapitre 041 (I)		Chapitre 042 (F)	
	D	R			D	R
Dotations aux amortissements		589 k€			589 k€	
Reprise des subventions d'investissement	4 k€					4 k€
Plus ou moins value sur cession immobilière		23 k€			23 k€	
Régularisation des travaux d'inventaire			145 k€	145 k€		
Travaux en régie	25 k€					25 k€

Section d'investissement :

Budget voté

Recettes Dépenses réalisées

La section d'investissement	Année 2025	
	Budget principal	Résultat
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 348 927,12	2 348 927,12
10 - Affectation du résultat fonctionnement 2024	1 268 294,34	1 268 294,34
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00	449 801,00
13 - Subventions d'investissement	316 202,02	364 260,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 213,54	15 617,35
21 - Immobilisations corporelles	90 000,00	
23 - Immobilisations en cours	5 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00	612 064,12
041 - Opérations patrimoniales	145 399,00	145 397,08
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2	602 630,00	
total recettes investissement	5 876 666,02	5 204 361,88
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 000,00	15 594,69
13 - Subventions d'investissement	4 202,02	4 202,02
16 - Emprunts et dettes assimilées	661 265,08	660 829,02
20 - Immobilisations incorporelles	340 450,03	234 052,62
21 - Immobilisations corporelles	806 321,03	434 497,15
23 - Immobilisations en cours	3 820 898,86	871 614,63
27 - Autres immobilisations financières	50 620,00	50 610,03
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 510,00	29 071,79
041 - Opérations patrimoniales	145 399,00	145 397,08
total dépenses investissement	5 876 666,02	2 445 869,03
Résultat provisoire de la section d'investissement		2 758 492,85

Le résultat de la section d'investissement est composé du résultat provisoire de l'année 2025 soit 409 565,73 € auquel s'ajoute le résultat cumulé des années antérieures soit 2 348 927,12 € (épargne prévue pour la construction du groupe scolaire).

Le total des restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice) s'élève à 518 k€. Ces restes à réaliser concernent principalement l'extension des Gommettes pour 255 k€, l'aménagement des aires de jeux pour 183 k€ et d'autres investissements pour 80 k€.

Les dépenses et recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement :

- Solde résultat d'investissement cumulé : 2 349 k€
- Excédent de fonctionnement 2024 : 1 268 k€
- Amortissements : 589 k€
- Subvention (amende de police, acompte extension Gommettes, conciergerie, foot) : 360 k€
- Cession immobilisations et régularisation inventaire : 172 k€
- Fonds de compensation TVA : 413 k€
- Cautions (payées par les locataires) : 1 k€
- Taxes d'aménagement : 36 k€
- Syane (solde trop perçu projet éclairage publique de 2019) : 14 k€

Dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital de la dette : 658 k€
- Avance de trésorerie pour l'EHPAD (selon convention, remboursement avant le 31/12/2027) : 50 k€
- Cession immobilisations et régularisation inventaire : 172 k€
- Amortissement des subventions : 4 k€
- Remboursement taxe d'aménagement : 16 k€
- Remboursement cautions (départ locataires) : 3 k€
- Travaux : 1 540 k€ (dont l'extension des Gommettes 898 k€, le futur groupe scolaire 126 k€, sécurité voirie 144 k€, eaux pluviales Humilly 91 k€)

La taxe d'aménagement (anciennement Taxe Locale d'Equipement) est due pour des opérations de construction, ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable)

Année	Recettes	Remboursements
2025	36k€	16k€
2024	83k€	0
2023	184k€	6k€
2022	48k€	12k€
2021	71k€	0
2020	97k€	3k€

La taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.

La valeur forfaitaire est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Pour 2026, cette actualisation prévoit une baisse de 4,1 %.

III. La situation financière de la commune entre 2020 et 2025

a) La dette

Emprunts auprès d'établissement de crédit en euros (article 1641)	financement	nominal	duré e	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2025
CAISSE EPARGNE DES ALPES	esp culturel	750 000,00 €	15	4,97	25/02/2012	25/11/2026	69 069,02 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	esp culturel	750 000,00 €	15	4,75	15/03/2012	15/12/2026	68 158,59 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	ZAC	2 428 156,18 €	17	5,06	01/01/2012	01/01/2028	588 490,14 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	voirie	200 000,00 €	15	3,07	15/01/2015	15/10/2029	53 333,48 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	ZAC	955 949,08 €	18	3,49	25/03/2012	25/09/2030	304 755,94 €
CREDIT MUTUEL	voirie Fagotin	300 000,00 €	15	1,15	15/11/2017	15/11/2032	135 000,00 €
CREDIT MUTUEL	tennis	100 000,00 €	15	1,30	31/01/2018	31/10/2032	46 666,56 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	2 000 000,00 €	20	4,90	25/03/2014	25/03/2034	1 032 643,51 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	1 200 000,00 €	20	1,76	25/09/2015	25/06/2035	570 000,00 €
CREDIT AGRICOLE	local CA	448 000,00 €	15	1,71	17/09/2022	17/06/2037	353 480,06 €
TOTAL de la dette bancaire		9 132 105,26 €					3 221 597,30 €
<hr/>							
Autres emprunts auprès d'établissement de crédit (article 168758)	financement	nominal	duré e	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2025
	voirie	38 342,46 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	1 917,18 €
	voirie	46 642,54 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	2 332,07 €
	voirie	54 248,52 €	20	3,97	01/01/2010	01/01/2029	10 849,64 €
	Thonex	51 469,80 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	20 587,92 €
	Thonex	72 754,05 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	29 101,62 €
	voirie	22 233,00 €	20	2,48	01/01/2015	01/01/2034	10 004,85 €
	Fagotin	170 124,00 €	20	0,92	01/01/2017	01/01/2036	93 568,20 €
	Eclairage public	46 198,00 €	20	1,55	01/01/2019	01/01/2038	30 028,70 €
	Eclairage public	90 690,00 €	20	1,05	01/01/2020	01/01/2039	63 483,00 €
TOTAL de la dette SYANE		592 702,37 €					261 873,18 €
DETTE TOTALE : (article 1641 + article 168758)		9 724 807,63 €					3 483 470,48 €

Le ratio de désendettement permet d'évaluer la capacité de désendettement de la commune. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il se calcule en divisant l'encours de la dette par la capacité d'autofinancement (CAF) brute.

Moins de 6 ans : zone verte

De 6 à 10 ans : zone médiane

De 10 à 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge

Pour Viry le ratio a évolué ainsi :

2021 : 2,55 ans

2022 : 2,78 ans (nouvel emprunt de 448 000 € en 2022)

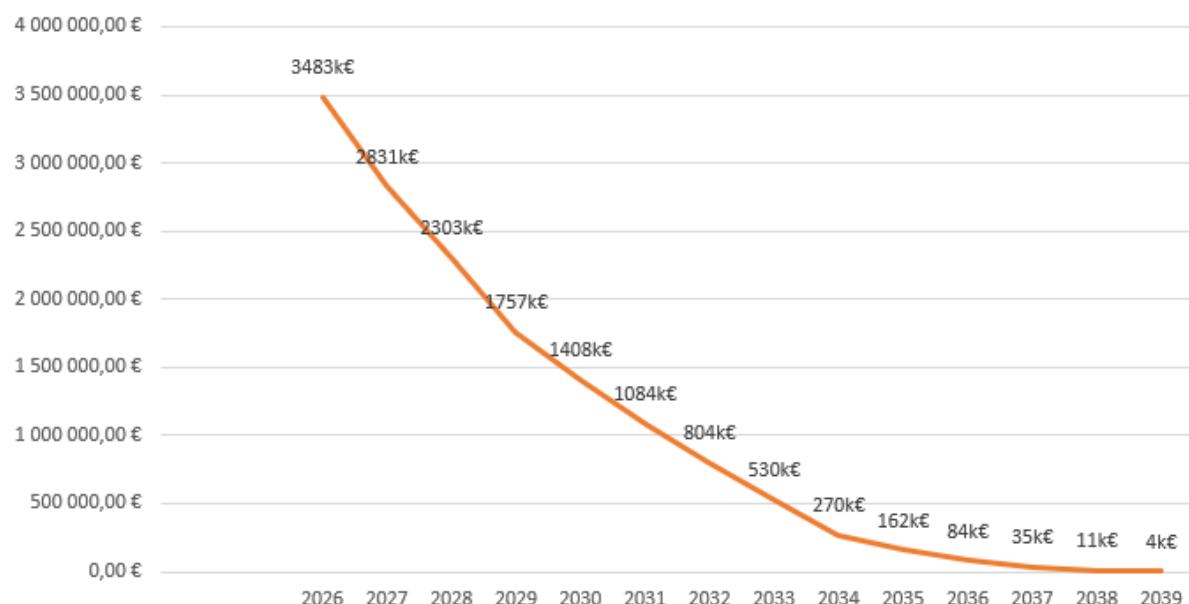
2023 : 2,53 ans

2024 : 2,30 ans

2025 : 2,19 ans

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élève à 3 483 k€.

Encours de la dette



La prévision budgétaire d'investissement 2026 ne prévoit pas de nouvel emprunt, ce qui maintient la poursuite du désendettement favorablement pour les projets à venir.

b) L'évolution de l'épargne et des résultats entre 2020 et 2025

Evolution de l'épargne :

Epargne	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
CAF brute	1 848 162,87	2 220 743,94	1 967 915,24	1 907 176,83	1 587 707,62	1 935 496,10
Remboursement emprunts (capital de la dette sauf Syane)	615 925,02	619 578,76	592 567,00	627 377,53	613 271,84	623 354,57
CAF nette	1 232 237,85	1 601 165,18	1 375 348,24	1 279 799,30	974 435,78	1 312 141,53

Pour être comparable d'un exercice à l'autre, la capacité d'autofinancement (CAF) se détermine en prenant en compte les dépenses et recettes réelles à l'exception des écritures exceptionnelles (amortissements, cessions d'immobilisations...)

La CAF brute est affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle sert à autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Evolution des résultats :

Le résultat d'investissement pour 2025 (montant 2 758 k€) se reporte en recette d'investissement. Pour le résultat de fonctionnement pour 2025 (montant 1 350 k€), il est proposé de l'affecter en recette d'investissement :

Proposition d'affectation des résultats 2025			
	Total à affecter	Investissement	Fonctionnement
Résultat investissement	2 758 492,85	2 758 492,85	
Résultat fonctionnement	1 349 800,33	1 349 800,33	0,00

La commune dispose d'un capital de 4108 k€ au 31 décembre 2025.

Excédent de résultat	
Depuis 2019	774 518,15
2020	217 931,37
2021	572 014,93
2022	1 582 051,45
Reprise des résultats AFR 2022	24 619,20
2023	559 709,15
2024	-1 381 917,13
Total capitalisé fin 2024	2 348 927,12
Résultat 2025 section investissement	409 565,73
Résultat 2025 section fonctionnement - proposition d'affectation	1 349 800,33
Total capitalisé fin 2025	4 108 293,18

Cette somme est indispensable pour prévoir le financement du groupe scolaire.

c) Les recettes et dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2025

Evolution des recettes :

Recettes de fonctionnement			2020	2021	2022	2023	2024	2025
13	Atténuations de charges	réalisé	62 924,45	70 661,77	125 273,58	126 715,29	56 339,22	54 990,91
		évolution %		12,30	77,29	1,15	-55,54	-2,39
70	Produits des services	réalisé	424 066,08	531 026,13	570 536,67	535 381,45	475 752,50	528 313,06
		évolution %		25,22	7,44	-6,16	-11,14	11,05
73	Impôts et taxes	réalisé	3 325 354,41	3 715 378,89	3 820 902,73	3 865 542,15	4 023 725,63	4 412 857,70
		évolution %		11,73	2,84	1,17	4,09	9,67
74	Dotations, subventions et participations	réalisé	3 214 138,36	3 396 315,00	3 387 116,56	3 455 897,50	3 526 008,89	3 738 385,56
		évolution %		5,67	-0,27	2,03	2,03	6,02
75	Autres produits de gestion courante	réalisé	105 922,71	90 221,22	84 910,99	140 883,70	108 258,44	130 761,48
76	Produits financiers	réalisé	76,80	95,95	207,70	172,40	583,80	639,45
77	Produits exceptionnels	réalisé	21 344,19	8 210,39	14 237,11	51 843,29	2 752,85	24 954,46
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	réalisé	33 947,96	18 838,59	62 743,78	53 962,30	31 620,03	29 071,79
Total des recettes de fonctionnement			7 187 774,96	7 830 747,94	8 065 929,12	8 230 398,08	8 225 041,36	8 919 974,41
002	Résultat reporté ou anticipé	réalisé		270 000,19	272 065,69	0,00	200 000,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement			7 187 774,96	8 100 748,13	8 337 994,81	8 230 398,08	8 425 041,36	8 919 974,41

Les atténuations de charges

Elles sont composées des remboursements liés aux maladies des agents pris en charge par l'ancien contrat principalement.

Les produits de services

Ils regroupent la facturation de la cantine et des services périscolaires, des concessions funéraires, des mises en fourrière, les refacturations des heures du service technique pour la crèche et la zone d'activité, et les locations de terrains agricoles.

Pour rappel, les principales variations entre 2023 et 2024 proviennent de l'arrêt de la convention avec la Police Pluri Communale au 31 juillet 2023.

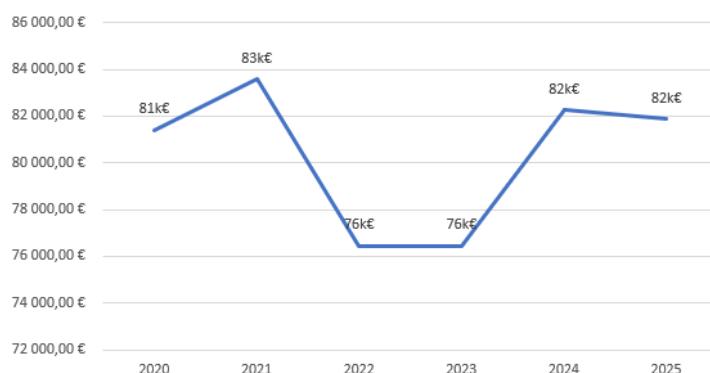
Les principales variations entre 2024 et 2025 proviennent de l'augmentation du tarif de la cantine. Cette hausse des tarifs a généré une recette supplémentaire à hauteur de 50 k€.

Les impôts et taxes

Ils concernent les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) versés par le département 511 k€, les taxes foncières et d'habitation pour les résidences secondaires 3 752 k€, la taxe d'électricité reversée par le Syane 67 k€, et les attributions de compensations de la communauté de commune du Genevois pour 82 k€.

L'augmentation de la fiscalité de 3 points et la révalorisation annuelle de bases ont généré une recette supplémentaire à hauteur 400 k€ en 2025.

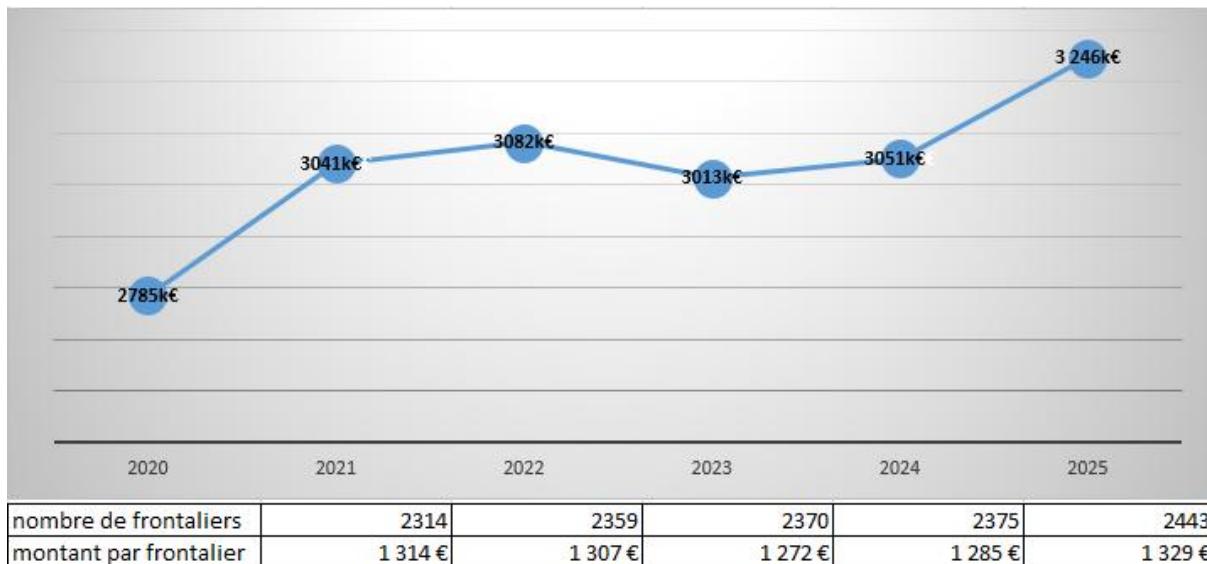
Les attributions de compensation :



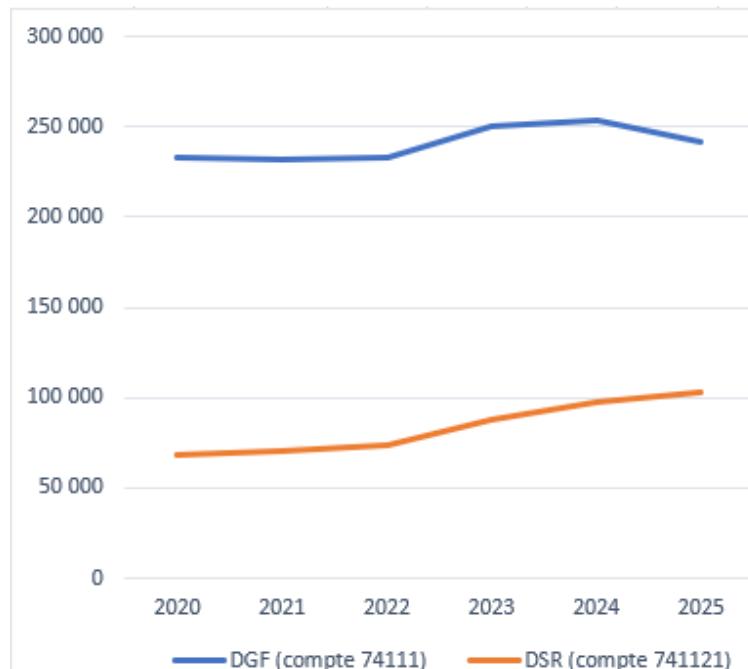
Les dotations, subventions et participations

Il s'agit des dotations de l'état (DGF, DSR, DAR, titres sécurités, dotation recensement, et compensations TF et TH) pour 459 k€, du fonds de compensation genevoise pour 3 246 k€, du FCTVA pour 33 k€.

Les fonds frontaliers :



Evolution Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :



Les autres produits de gestion courante

Ils sont composés des loyers 116 k€ (Maison de la gare 7 k€, Malagny 3 k€, Cohn 6 k€, Marronniers 56 k€, Cure 29 k€, cabinet médical 5 k€ et location salle Ellipse 10 k€), des remboursements assurance 14 k€.

Depuis août 2025, L'Instant Présent occupe le local de l'Escale pour un montant mensuel de 1 040 € (inclus dans les loyers des Marronniers).

Evolution des dépenses :

Dépenses de fonctionnement		2020	2021	2022	2023	2024	2025
11	Charges à caractère général	réalisé	1 512 032,52	1 537 148,61	1 715 793,96	1 711 095,81	1 713 870,64
		évolution %		1,66	11,62	-0,27	0,16
12	Salaires	réalisé	2 743 549,01	2 967 600,37	3 172 150,29	3 439 898,14	3 615 539,72
		évolution %		8,17	6,89	8,44	5,11
14	Atténuations de produits	réalisé	369 511,00	357 211,00	353 896,00	341 514,00	394 854,00
		évolution %		-3,33	-0,93	-3,50	15,62
65	Autres charges de gestion courante	réalisé	426 497,60	499 399,31	598 469,44	588 316,43	723 921,78
		évolution %		17,09	19,84	-1,70	23,05
67	Charges exceptionnelles	réalisé	3 704,29	11 710,76	2 091,42	380,49	387,29
66	Charges financières	réalisé	246 861,71	221 383,98	201 702,36	182 473,66	156 916,67
68	Provisions	réalisé					1 131,65
042	Dotations aux amortissements et provisions	réalisé	538 738,64	580 940,09	644 535,64	637 256,53	551 256,92
Total des dépenses de fonctionnement		5 840 894,77	6 175 394,12	6 688 639,11	6 900 935,06	7 156 747,02	7 570 174,08

Les charges à caractère général

Elles n'ont connu que des variations marginales sur les trois derniers exercices.

Les charges salariales

L'augmentation de 7 % s'explique notamment par :

- taux de cotisation CNRACL (3 points par an) 40 k€
- allocation de retour à l'emploi ARE 10 k€
- embauche des agents recenseurs pour 35 k€
- pérennisation des postes créés en 2024 et création des nouveaux postes en 2025 126 k€

Les autres charges de gestion courante

L'écart constaté entre 2024 et 2025 provient principalement de la dotation pour le Centre Municipal de Santé mis en place en 2025 (dotation 104 k€)

Les contributions au SIPV (Syndicat intercommunal du Pays du Vuache)

Pour rappel, le volet administration générale comprend les indemnités d'élus du président, les frais fixes, le salaire du DGS, la mise à disposition de la comptable et de l'assistance pour respectivement 30 %.

Quant à la gendarmerie, les sommes allouées contribuent à la construction de nouveaux locaux.

années	GENDARMERIE	ADMINISTRATION
2024	35 870	60 653
2025	89 356	23 935
total	125 226	84 588

La Maison de santé a été ouverte en juin 2021

Date	Réalisé
2018	11 816,00
2019	22 681,00
2020	22 105,00
2021	31 957,00
2022	99 289,00
2023	71 801,00
2024	40 761,00
2025	39 891,00
	340 301,00

Construction bâtiment

Ajout des charges de fonctionnement

IV. Budget annexe 2026 : Centre Municipal de Santé

Le budget annexe Centre Municipal de Santé (CMS) a été créé au 1^{er} avril 2025. Ce budget comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Sur 2025, la dotation communale à hauteur de 104 000 € a permis de préparer l'ouverture du Centre pour début 2026.

a) Résultats financiers pour l'année 2025 :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 72 496,99 €. Seule la subvention communale apparaît en recettes car le budget 2025 prévoyait une ouverture en septembre 2025 (et donc du chiffre d'affaires et des subventions en lien avec les consultations). Quant aux salaires prévus au budget, seul le salaire de la gestionnaire a été versé.

Section de fonctionnement		Budget	Résultat
Recettes			
70	Produits des services	91 032,00	0,00
74	Dotations, subventions et pa	38 998,00	0,00
75	Autres produits de gestion c	103 100,00	104 000,20
	Total	233 130,00	104 000,20
Dépenses			
11	Charges à caractère général	43 778,51	12 845,37
12	Salaires	130 338,39	15 508,51
65	Autres charges de gestion c	9 855,10	647,78
042	Dotations aux amortissemen	10 000,00	2 501,55
023	Virement à la section d'inves	39 158,00	0,00
	Total	233 130,00	31 503,21
	Excédent		72 496,99

La section d'investissement laisse apparaître un déficit d'un montant de 41 907,88 €.

Section d'investissement		Budget	Résultat
Recettes			
040	Amortissement	10 000,00	2 501,55
021	Virement de la section de fonctionnement	39 158,00	0,00
	Total	49 158,00	2 501,55
Dépenses			
21	Immobilisations	49 158,00	44 409,43
	Total	49 158,00	44 409,43
	Déficit		-41 907,88

b) L'affectation de résultat de l'année 2025 :

Proposition d'affectation des résultats 2025			
	Total à affecter	Investissement	Fonctionnement
Résultat investissement	-41 907,88	-41 907,88	
Résultat fonctionnement	72 496,79	41 907,88	30 589,11

Il est proposé à l'assemblée d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement 2026 pour couvrir le déficit, soit 41 907,88 € et de reporter le solde de cet excédent en recette de fonctionnement 2026, soit 30 589,11 €.

c) Le budget 2026 de fonctionnement :

Ce budget est basé sur une ouverture du Centre début février.

Charges de fonctionnement :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Ces prévisions servent à couvrir les frais inhérents au fonctionnement du centre (produits entretien, locations des différents matériels, téléphonie, frais de ménage...)

Chapitre 012 : frais de personnel

L'équipe actuelle est composée de :

- 1 gestionnaire (embauché à 60% depuis juin 2025)
- 1 médecin (embauche à temps plein à compter de janvier 2026)
- 1 secrétaire (embauche à temps plein à compter de janvier 2026)

La prévision budgétaire présentée ci-dessous envisage l'embauche de :

- 2 médecins à temps plein (embauches respectives en mars 2026 et mai 2026)
- 1 secrétaire (embauche à mi-temps à compte de mars 2026)

Les charges de personnel représentent 81,5 % du budget.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont basées sur un taux de remplissage à 92 %, avec un tarif de consultation à 30 €.

Les subventions à percevoir concernent notamment les forfaits patientèles de la CPAM, la rémunération d'objectifs de santé publique, la TEULADE (subvention basée sur les cotisations des salaires des médecins), la CNAMT (rémunération forfaitaire pour les centres de santé) en lien avec l'activité des médecins.

Dépenses			Recettes		
chap 011	Charges à caractère général	75 735,00	chap 70	Produits de service	331 800,00
	hygiène	7 800,00		chiffre d'affaires médecin 1	123 180,00
	petit équipement et fournitures	11 900,00		chiffre d'affaires médecin 2	115 900,00
	habillement et produits pharmaceutiques	3 600,00		chiffre d'affaires médecin 3	92 720,00
	formations aux logiciels	3 100,00	chap 74	Dotations et participations	103 017,89
	adhésion magazines et flyers	2 000,00		subventions	103 017,89
	téléphonie, internet, licences	8 200,00	chap 75	Autres produits de gestion	97 000,00
	divers	1 395,00		subvention communale	97 000,00
	contrats (déchets, copieur,...)	4 000,00	chap 75	excédent reporté	30 589,11
	ménage	30 240,00		affectation résultat de fonctionnement 2025	30 589,11
	charges locatives	3 500,00			
chap 012	Salaires	458 472,00			
	salaires et charges salariales	458 472,00			
chap 65	Autres charges de gestion courante	8 700,00			
	redevances informatiques	8 700,00			
chap 042	Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00			
	amortissements	6 000,00			
chap 023	Virement à la section d'investissement	13 500,00			
	excédent de fonctionnement	13 500,00			
	Total du budget	562 407,00		Total du budget	562 407,00

d) Le budget 2026 d'investissement :

Les dépenses du budget d'investissement permettent de finaliser l'installation des cabinets médicaux et l'acquisition de matériel nécessaires au bon fonctionnement du Centre Municipal de Santé.

Dépenses			Recettes		
chap 21	Immobilisations corporelles	19 500,00	chap 021	virement de la recette de fonctionnement	13 500,00
	divers installations et aménagements	18 000,00		excédent du budget de fonctionnement	13 500,00
	matériel informatique	1 500,00	chap 042	Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00
	Total du budget	19 500,00		amortissements	6 000,00
				Total du budget	19 500,00

V. Budget communal 2026 de fonctionnement

a) Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Ce budget prévisionnel se base sur un maintien des dotations de l'état, des fonds frontaliers, de la DMTO et des loyers. Cette prévision n'intègre pas d'augmentation de fiscalité locale sur 2026.

Proposition de budget recettes de fonctionnement 2026		BP 2026
13	013 - Atténuations de charges	14 000
70	70 - Produits des services	532 920
73	73 - Impôts et taxes	4 415 000
74	74 - Dotations, subventions et participations	419 200
74	74 - Fonds frontaliers	3 250 000
75	75 - Autres produits de gestion courante	108 500
76	Produits financiers	300
77	Produits exceptionnels	1 000
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 868
Total des recettes de fonctionnement		8 756 788

b) Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement

Les gestionnaires ont travaillé sur une proposition de budget qui a été soumise aux différentes commissions. Le BP proposé s'élève à 8 169 k€.

Proposition de budget dépenses de fonctionnement 2026		BP 2026
11	011 - Charges à caractère général	2 119 180
12	012 - Salaires	4 158 500
14	014 - Atténuations de produits	381 469
65	65 - Autres charges de gestion courante	787 612
67	67 - Charges exceptionnelles	500
66	66 - Charges financières	104 453
042-68	68 - Dotations aux amortissements et provisions	617 000
Total des dépenses de fonctionnement		8 168 714

c) Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement

La section de fonctionnement doit être à l'équilibre et l'excédent dégagé permet de financer les projets d'investissement.

	BP 2026
Total des recettes de fonctionnement	8 756 788
Total des dépenses de fonctionnement	8 168 714
Résultat prévisionnel de fonctionnement 2026	588 074

Détail des dépenses de fonctionnement :

Tous chapitres confondus, le budget s'élevait à 8 431 340 € en 2025, contre 8 756 788 € en 2026.

Cette évolution représente une augmentation de 325 448 €, soit +3,86 %.

Les charges supplémentaires liées à l'acquisition du lot n°1 du château de la Villa Mary, dont le coût de fonctionnement est estimé à 221 500 € pour l'exercice 2026, ont été intégrées au budget. Elles représentent 67,9 % de l'augmentation globale.

Au chapitre 011

Le budget passe de 1 814 k€ à 2 119 k€ pour l'année 2026.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, et afin d'intégrer les nouvelles dépenses d'investissement (groupe scolaire château de la Villa Mary, il avait été demandé aux commissions de limiter l'augmentation des dépenses de charges à caractère général à un maximum de 3 %.

Pour l'exercice budgétaire 2026, une réévaluation du budget alloué au gestionnaire de l'espace public a été accordée, à hauteur de 50 k€.

Le nouveau marché relatif aux espaces verts intègre des prestations supplémentaires, en particulier l'entretien des espaces boisés, des nouveaux massifs liés aux constructions récentes, ainsi que des actions de lutte contre les renouées.

Certaines prestations de balayage ont été revues à la baisse et exclues du périmètre budgétaire pour respecter au mieux les contraintes budgétaires.

L'ensemble des gestionnaires communaux est engagé de manière constante dans une démarche de recherche d'économies et d'optimisation des dépenses.

Au chapitre 012

Début 2025 un nouvel organigramme avait été présenté, il traduisait le souhait de développer de nouveaux services à la population durant l'année 2025 (animation sociale, Centre Municipal de Santé) et répondait à l'évolution des services existants.

Le budget prévisionnel 2026 s'appuie sur le même organigramme, en intégrant ces nouveaux postes sur une période de 12 mois. Il comprend également les dépenses obligatoires (notamment les revalorisations de cotisations et le glissement vieillissement technicité), ainsi que certains éléments anticipés destinés à faire face aux dépenses imprévues, telles que le remplacement des absences de longue durée ou des besoins ponctuels comme les heures supplémentaires.

Entre 2025 et 2026, le budget passe de 4 059 k€ à 4 158 k€ soit 2,4%. Cet écart s'explique par :

- la création des postes sur l'année complète	96 k€
- l'augmentation de la CNRACL	43 k€
- la déduction des agents recenseurs	-35 k€
- la déduction du poste PCS (mission terminée)	-10 k€
- l'astreinte décisionnelle et voirie	-16 k€
- réévaluation indiciaire (liée au SMIC)	-40 k€
- les titres restaurant	38 k€
- l'augmentation de la participation à la mutuelle	16 k€

Au chapitre 65

La prévision budgétaire prévoit une baisse de 50 000 € liée notamment à une baisse des dotations au SIPV et des redevances informatiques, des subventions accordées aux associations.

VI. Budget communal 2026 d'investissement

a) Le budget d'investissement

Le budget des dépenses d'investissement :

	BP 2026
patrimoine	Ecole de Malagny 53 162
	Ecole Gommettes 50 662
	Ecole Marianne Cohn 43 162
	Ellipse 43 500
	Parc locatif 8 000
	Equipements sportifs 10 000
	Mairie 12 000
Villa Girard	11 000
espace public	Voirie (aménagements) 125 000
	Outilages, poteaux incendie 14 000
	La Rippe (eaux pluviales et carrefour) 130 000
	Géoréférencement eaux pluviales 20 000
	Germany (carrefour) 10 000
Rue Villa Mary et Vuache (aménagement)	45 000
logistique	Achat camionnette et benne 82 600
	CTM (mise en conformité) 14 000
culture, sport	Ménage (matériel) 3 500
	Ellipse (matériel de sonorisation et cuisine) 17 500
	Médiathèque (mobilier) 2 000
	Evenementiel 13 500
Club house Tennis	75 000
education	Périscolaire 1 500
	Ecoles (mobilier et matériel sportif) 6 500
	Ecoles (matériel informatique) 20 500
autre	Mairie (matériel informatique et mobilier) 20 500
	Police (vidéo surveillance phase 1) 100 000
	Police (vélo électrique et caméra piétons) 5 500
	Plan Local d'Urbanisme 57 220
	Régularisation foncière 10 000
Sous total des commissions	1 005 306
	Château Villa Mary (rénovation) 200 000
	Nouveau groupe scolaire (maîtrise d'œuvre) 910 000
	Nouveau groupe scolaire (provision) 1 637 749
	Reste à réaliser extension Gommettes 254 525
	Reste à réaliser aires de jeux 182 981
	Reste à réaliser foot (aménagement) 23 742
	Reste à réaliser nouveau groupe scolaire 15 633
	Reste à réaliser autres 41 018
	Remboursement capital de la dette 652 078
	Remboursement échéance EPF 93 195
Divers opérations	13 868
Total budget d'investissement 2026	6 035 400

Les engagements pris au DOB 2025 prévoient que le financement du groupe scolaire induisait une enveloppe maximale des autres dépenses d'investissement (gros entretien de bâtiments, de voirie, acquisition de matériel.....) à hauteur de 1 000 k€.

Le travail des commissions a permis de respecter cette enveloppe de 1 000 k€ pour le budget 2026.

Le budget 2026 permet de dégager une enveloppe de 2 547 k€ pour le financement du groupe scolaire. Des dépenses pour ce projet sont prévues dès 2026, notamment en terme de maîtrise d'œuvre pour 910 k€.

Le budget des recettes d'investissement :

BP 2026	
Subvention extension gommettes	400 000
Suvention aires de jeux	50 000
Solde section investissement 2025 et années antérieures	2 758 493
Affectation résultat fonctionnement 2025	1 349 800
prévision excédent fonctionnement 2026	588 074
FCTVA	238 030
cautionnement reçu	1 000
Amortissements (M57)	615 000
Taxe aménagement	35 003
TOTAUX	6 035 400

Le budget des recettes d'investissement est composé essentiellement des résultats antérieurs 4 108 k€, du résultat prévisionnel de fonctionnement 2026 pour 588 k€, des amortissements pour 615 k€ et des subventions (pour l'extension des Gommettes et l'aménagement des aires de jeux) pour 400 k€. Seules les subventions officiellement actées peuvent être portées au budget.

Des demandes de subvention complémentaires seront déposées en 2026 pour les projets tels que les travaux de voirie subventionnables au titre des amendes de police, le dossier de vidéoprotection (subventionné à 50% par la région et l'Etat), le dossier du groupe scolaire....

b) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

Projet Groupe Scolaire

Compte tenu de la croissance démographique attendue pour les années à venir sur la commune, les équipements scolaires constituent un véritable enjeu. La commune a retenu un projet de nouvelle école réalisé sur le tènement du parking de l'Ellipse et de la mairie.

Ce projet (18 classes élémentaires et une extension du réfectoire existant) sera réalisé en deux phases :
 phase 1 : 14 classes et locaux annexes nécessaires au fonctionnement de l'établissement
 phase 2 : 4 classes, création d'une salle de sport et extension de la restauration scolaire.
 pour un cout prévisionnel de 14 900 k€ (maîtrise d'œuvre et travaux).
 La réalisation de la phase 1 se fera de 2026 à 2028. La phase 2 interviendra à compter de 2030.

2026 – 2027 – 2028	2029	A partir de 2030
Phase 1 : sur le tènement du parking de l'Ellipse 9 725 k€	démolition et relocalisation de la mairie 2 700 k€	Phase 2 : sur le tènement de la mairie actuelle 5 235 k€

Le travail de l'architecte retenu en décembre 2025 consistera à finaliser le projet, établir un coût précis et déposer un permis de construire à la fin du 1^{er} semestre 2026 pour un démarrage des travaux dès 2027.

Le plan de financement sera finalisé en 2026, lorsque les subventions à intégrer seront mieux identifiées, tout en respectant le cadre du recours à l'emprunt.

Le château Villa Mary

L'acquisition du château et son parc (lot n°1 de la vente aux enchères) au cours du 2ème semestre 2025 est portée par l'EPF sur 15 ans. Les frais induits seront répartis en fonctionnement et investissement. En investissement, le capital à rembourser s'élève annuellement à 93 k€. Cette somme est comptabilisée en emprunt et ne réduit pas le montant annuel réservé de 1 000 k€.

La commune s'est portée acquéreur de la maison d'habitation qui jouxte le château (lot n°2 de la vente aux enchères) pour laquelle l'adjudication n'a pas encore eu lieu. Le financement de cette surenchère de 350 k€ sera défini dès officialisation de l'enchère.

Aucune dépense liée à ce nouveau projet n'est inscrite au budget 2026. L'acquisition de ce lot n°2 entraînera des dépenses nouvelles d'investissement et de fonctionnement en 2027.

Calendrier pluriannuel

Plan Pluri-annuel des dépenses d'investissement		2026	2027	2028	2029	A compter de 2030
Construction groupe scolaire	phase 1	910 000	6 305 000	2 750 000	2 700 000	
	déplacement mairie					4 940 000
	phase 2					
enveloppe allouée pour la sécurisation du château		200 000				
enveloppe allouée annuellement		1 005 000	645 500	1 000 000	1 000 000	
projet non validé sur le budget 2026 et reporté	Vidéoprotection : phase 2		100 000			
	Malagny : rénovation énergétique		50 000			
	Maison Gaud : démolition		40 000			
	Parc locatif : installation climatisation		5 500			
	Utilitaire 3T5		80 000			
	Mobilier pour l'évènementiel		12 000			
	Foot : club house		28 000			
	Services Techniques : logiciel lié aux interventions		19 000			
	PLU : solde révision		20 000			
Dépenses d'investissement à financer		2 115 000	7 305 000	3 750 000	3 700 000	

Il convient de préciser que l'ensemble des projets définis ci-dessus pourra être financé par l'autofinancement, les subventions et les emprunts. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire en 2026.

Dans cette prospective, le montant de l'emprunt à souscrire d'ici 2030 devrait avoisiner à 9 000 k€ permettant de maintenir un ratio de désendettement de l'ordre de 7% à cette même échéance.

Cependant, pour respecter ces objectifs, il conviendra de se séparer de certains biens communaux et d'augmenter de la fiscalité de 3 points en 2028, comme envisagé dans les commissions finances des 23 septembre et 4 novembre 2025.